

### **Communiqué : les ondes électromagnétiques : entre risque et progrès, le Modem n'est pas tétanisé**

Le procès gagné par des riverains à Tassin la Demi-lune, l'action menée par l'école GERSON, révèlent une inquiétude sourde sur le danger des ondes électromagnétiques émises principalement par les antennes relais, téléphones portables et le WiFi, de plus en plus présent dans notre environnement.

Si le risque thermique est clairement identifié, les études divergent sur les autres risques liés aux ondes électromagnétiques. La commission européenne vient toutefois de reconnaître un risque potentiel au-delà de dix ans et a favorisé des recherches complémentaires.

**Le Mouvement Démocrate du Rhône, au nom des principes de précaution et de transparence, propose** les actions suivantes qui peuvent être initiées par les pouvoirs locaux :

- a) Précaution : informer davantage sur le risque des téléphones portables, en particulier les enfants (sensibilisation des écoles, campagne d'information) et préconiser oreillette et kit main libre,
- b) Transparence : inciter les fabricants et opérateurs à plus de transparence en indiquant par exemple sur chaque portable vendu, le taux de DAS\* bien en évidence, et le taux maximal d'émission de chaque antenne
- c) Précaution : obtenir d'une structure indépendante la mesure du taux d'émission de chaque antenne, et le rendre public, via le site [www.CartoRadio.fr](http://www.CartoRadio.fr), déjà existant,
- d) Transparence : faire indiquer dans un Plan d'exposition aux Risques des Ondes électromagnétiques (au même titre que le PPRNI, Plan d'exposition au bruit ...) la localisation des antennes, des lignes haute tension et tout système générant des ondes électromagnétiques. Ce dernier sera communiqué lors de chaque achat de terrain/maison, appartement.

Téléphone portable, Wifi, 3G sont des avancées technologiques nécessaires au développement de notre économie, de notre confort et de notre sécurité et nous ne souhaitons pas restreindre son utilisation. Toutefois, la technologie RF fonctionne très bien avec des puissances d'émission moindre. La région de Toscane en Italie ou la ville de Salzbourg en Autriche fonctionnent déjà avec une règle de rayonnement inférieur à 0,6V/m. **Le Mouvement Démocrate du Rhône propose que la région Rhône-Alpes ou l'agglomération lyonnaise agissent en ce sens avec les opérateurs et deviennent moteur dans l'application du principe de précaution.**

Enfin, dans le cadre de la campagne européenne, il nous paraît déterminant que le Parlement Européen adopte une nouvelle réglementation, intégrant les principes de précaution et de transparence.

Pour le Mouvement Démocrate du Rhône  
Eric Lafond, *vice-président en charge du projet*  
Christine Begou et Frédéric Herlemont,  
*responsables du groupe de travail santé et environnement*

Contact presse : [mouvement.democrate.rhone@gmail.com](mailto:mouvement.democrate.rhone@gmail.com)

06 35 15 03 19